

DU MONOLITHISME AU PLURALISME DE LA PRESSE DANS L'EX. URSS

Par Mme. Faïza KHEMISS-DEBBACHE
Chargée de Cours à l'ISIC.

I. – LE MONOLITHISME DE LA PRESSE DANS L'EX. URSS :

Dans l'ancienne URSS, la presse était assez développée et diversifiée ; en effet, les moyens d'information existaient à tous les niveaux – au niveau central, régional et même local. De même, chaque public avait sa presse – presse de la jeunesse, presse féminine, presse professionnelle...

Cependant, ce développement et cette diversité, de la presse contrastait avec son uniformisme politique et idéologique. En effet, l'unanimité absolue était de règle dans toute la presse ; tous les journalistes étaient responsables devant le Parti ; l'agence Tass étant l'organe officiel du pouvoir, obligation était faite à tous les moyens d'information de s'y conformer.

Ce monolithisme de l'expression dans le domaine de la presse fut institué entre 1917 et 1922 avec la signature, par Lénine, d'une série de décrets qui instaura le régime de la presse soviétique. La nationalisation de l'ensemble des équipements de la presse et la censure préventive pour toutes les publications furent les deux éléments essentiels constitutifs du régime de la presse en URSS.

Ainsi, avec la censure préalable, les orientations répétées du Parti et l'autocensure, un seul son de cloche était permis dans la presse de ce vaste pays. Même les successeurs de Lénine continuèrent dans la même voie.

Tous ces facteurs ont engendré une pratique journalistique uniforme, lassante, routinière pour les professionnels de la presse et surtout une presse insipide et peu crédible pour le public.

Les faits intérieurs et mêmes extérieurs étaient relatés selon un point de vue unique – celui du Parti. Les commentaires

l'emportaient sur les faits. Quand un événement était jugé "mauvais", il était tout simplement écarté, donc non porté à la connaissance du public. En outre, le facteur temps importait peu dans le domaine des nouvelles ! Un fait était décalé de plusieurs jours ou carrément occulté – selon la décision du Parti.

Ce modèle monolithique de la presse soviétique fut adopté par les pays se réclamant de la doctrine marxiste-léniniste – en particulier par les pays de l'Europe de l'Est, volontairement ou contre leur gré.

Mais cette situation rigide de la presse ne resta pas immuable ; des changements apparurent avec les années 1980, surtout avec l'arrivée au pouvoir de Gorbatchev. C'est le début de l'ouverture, c'est l'ère de la perestroïka, de la glasnost dans le pays.

Qu'allait-il advenir de la presse dans ce nouveau contexte ?

II. – LE PASSAGE DU MONOLITHISME AU PLURALISME DE LA PRESSE DANS LA COMMUNAUTE DES ETATS INDEPENDANTS :

Le cadre juridique ayant érigé cette presse monolithique d'alors va être contesté à l'intérieur même du pays et dans la sphère politique !

Ainsi de nouvelles lois apparurent en URSS d'abord, puis au niveau de chaque république avec la désintégration du pays. Plusieurs données vont désormais caractériser la presse dans les pays de la communauté des Etats Indépendants :

- Un nouveau cadre juridique et institutionnel.

- Apparition de nouveaux organes d'information avec de nouvelles formes d'appropriation de ceux-ci et amélioration des organes déjà existants.

- Une nouvelle pratique de la presse.

- Et enfin la survivance des organes intergouvernementaux dont la situation précaire traduit l'un des aspects de cette impossible communauté ou fédération.

II. 1. – LE NOUVEAU CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL DE CETTE PRESSE :

Tout a commencé au 3ème congrès des députés des peuples lorsque les intervenants ont contesté et même refusé l'article 6 de la constitution qui sanctionnait les médias. Cette brèche va donner naissance à un nouveau cadre juridique tant pour les médias que pour la profession.

II. 1 - 1. – Nouveau cadre juridique pour les médias :

La remise en cause de l'ancien cadre juridique existant et le processus de libéralisation inauguré à partir de 1986 par Gorbatchev ont eu pour conséquence l'adoption de la loi sur les médias le 12 juin 1990 au Soviet Suprême de l'URSS. Malgré quelques oppositions, la majorité des députés a voté pour cette loi intitulée : "loi sur la presse et les autres médias".

Les deux principaux articles de ce texte stipulent que :

— Article 1 : La presse et les autres moyens d'information de masse sont libres. La censure des moyens d'information de masse n'est pas admise.

— Article 7 : Le droit de fonder des moyens d'information de masse appartient à tous conformément à la loi.

Ainsi, la censure est levée et l'initiative privée est désormais reconnue dans ce domaine. C'est l'avènement de la période de transition du monolithisme vers le pluralisme tant au niveau de l'expression qu'à celui de l'appropriation des Moyens d'Information. Nous sommes donc loin des décrets de 1918 et de 1922 qui avaient institué le monopole d'Etat sur tous les biens des moyens d'information et la censure préalable sur leurs contenus. C'est dans ce sens que les prérogatives du Glavlit (organisme chargé de la censure) s'amenuisent et se limitent à "la protection des secrets d'Etat" ; même son appellation change et devient Guot.

Avec la désintégration du pays en plusieurs républiques, il y eut également désintégration et démonopolisation au niveau des médias. Aussi, chaque république indépendante s'est dotée de ses propres moyens d'information, de son propre réseau audio-visuel, de sa propre agence d'information et enfin de son propre cadre juridique.

A titre illustratif, la république de Russie s'est dotée de ses propres organes d'information. De même, elle a adopté son propre cadre juridique après la création de son ministère de l'information. La loi, adoptée est également appelé "loi sur la presse et les médias" ; elle a été promulguée le 27 décembre 1991. Les principaux articles de ce texte stipulent que :

- la censure sur la presse n'est pas admise ;
- le secret professionnel doit être gardé par le journaliste ;
- la droit de réponse du citoyen est garanti.

C'est ainsi qu'à l'intérieur de chaque organe de presse, une personne est déléguée pour gérer les conflits entre le collectif rédactionnel et le public. Donc liberté et responsabilité du journaliste vont de pair dans ce texte. En outre l'un des articles de cette loi reconnaît et garantit la "*clause de conscience*" pour le journaliste. Mais ce cadre juridique serait incomplet s'il n'est pas complété par l'élaboration d'un code éthique et professionnel.

II. 1 - 2 – Code de déontologie :

Avec le monolithisme politique et idéologique d'alors, le journaliste n'avait pas de responsabilité sociale puisqu'il n'était responsable que devant le Parti au pouvoir ; dans ces conditions l'existence d'un code de déontologie n'avait pas sa raison d'être. Mais vu les nouvelles données, celui-ci est d'actualité, donc s'impose.

Le premier code éthique et professionnel a été adopté au Congrès des Unions des Journalistes en 1991 en Russie ; y figure un article intéressant qui stipule que : "*le journaliste ne doit pas utiliser la vie privée des gens pour ses propres intérêts (respect de la vie privée)*".

Actuellement, les experts travaillent pour élaborer un code spécial pour les journalistes de l'audio-visuel, ce balisage des droits et devoirs du journaliste fut complété par la création de commissions pour la défense des droits des journalistes.

II. 1 - 3 – Création de commissions pour la défense des droits des journalistes :

En plus du cadre juridique institué au début des années 1990, il y eut création d'organisations pour la défense des droits des

journalistes. Chaque république s'est dotée d'une commission pour sensibiliser l'opinion publique. Cependant ces commissions n'ont pas un caractère impératif mais uniquement moral. A un niveau plus global, existe la confédération internationale des journalistes des Etats Indépendants.

II. 2 – APPARITION DE NOUVEAUX TITRES AVEC AMELIORATION DES TITRES EXISTANTS :

Avec ce nouveau cadre juridique qui lache du lest tant à l'expression qu'à l'initiative privée, il y eut bien évidemment apparition voire floraison de nouveaux titres au niveau de la presse écrite avec amélioration des titres existants ; au niveau de l'audio-visuel, il y eut aussi démonopolisation et libéralisation.

II. 2 - 1 – Apparition de plusieurs catégories de presse :

Le champ médiatique s'est ainsi enrichi avec l'apparition :

- d'une presse indépendante (indépendante du pouvoir politique avec l'abrogation de l'article 6 de l'ancienne constitution qui muselait la presse) ;

- d'une presse privée (mais n'appartenant pas à une seule personne). Celle-ci n'existe pas encore. Cependant plusieurs actionnaires peuvent fonder un journal (exemple, la presse des commerçants). Mais il faudrait reconnaître que ce type de presse n'est pas encore bien développé ;

- d'une presse d'opposition ;

- d'une presse des organisations sociales ;

- d'une presse des collectifs rédactionnels (qui en sont propriétaires ; exemple les Isvestia) ;

- et enfin, très récemment, apparition d'une presse pour les jeunes ; ce sont surtout des magazines imprimés sur papier glacé s'adressant à une jeunesse dorée. Ils donnent des informations sur l'art, la mode, la "culture alternative" et leurs pages publicitaires sont achetées par les grandes marques occidentales : "miroir à facettes, la nouvelle presse moscovite anticipe sur son temps. Elle préfigure une autre Russie libérée de la gangue soviétique, du

folklore slavisant et des poncifs de la perestroïka qui est déjà pour les jeunes gens une histoire ancienne" (1).

II. 2 - 2 – Amélioration des titres existants :

Avec cette libéralisation perceptible dès les années 1980, certains journaux ont opté pour un changement de ton et pour une ouverture. C'est le cas des revues culturelles qui ont joué un grand rôle dans l'évolution de la liberté de presse et dans l'apparition d'une transparence à la fin des années 1980. Certains hebdomadaires comme *Literatournaïa* *Gazeta* sont devenus de véritables tribunes ouvrant des débats sur les questions sociales, culturelles. Les mensuels littéraires tels que *Novy Mir*, *Oktiabr* publient des romans et des œuvres culturelles interdites auparavant. Les périodiques culturels publient aussi de bonnes études économiques et politiques. Leurs efforts furent récompensés par de grandes augmentations de tirage. En outre, la nomination de nouveaux directeurs plus attachés à la liberté de presse a accentué cette amélioration. Entre temps, la presse officielle a été ébranlée ; par exemple la *Pravda* (organe du Comité central du Parti Communiste), a perdu trois millions de lecteurs (elle en avait 7,3 millions avant) : "tout se passe comme si les lecteurs recherchaient une presse moins collée aux appareils et ne trainant pas le lourd passé de camouflage des horreurs staliniennes ni celui des absurdités du centralisme démocratique de l'époque brejnevienne" (2).

II. 2 - 3 – La démonopolisation au niveau de l'audio visuel :

Dans le domaine de l'audio visuel, le Parti Communiste de l'URSS annonce l'abandon de son monopole sur la radio et la télévision, le 16 juillet 1990. Immédiatement après, le 15 novembre 1990, le gouvernement autorise l'éclatement partiel de la structure centralisée de la télévision. Ainsi naissent quatre nouvelles sociétés dans le paysage télévisuel soviétique.

Avec l'éclatement de l'URSS et le passage de la glasnost à la libéralisation, il y eut même création de chaînes de télévisions commerciales. Citons par exemple, la création d'une chaîne indépendante dans la république de Russie qui émet pendant quelques heures par jour sur un rayon de quelques kilomètres

seulement ; y sont diffusés des films américains et des nouveautés de Ted Turner, co-fondateur américain.

Dans le domaine du cinéma il y a également co-production de films avec les sociétés étrangères. En réalité, cette libéralisation s'est accompagnée de l'attrait puis de l'introduction d'investissement et de capitaux occidentaux tant dans le domaine de la presse écrite qu'à celui de l'audio visuel. Dans cette phase de transition, les termes d'indépendance et de liberté sont galvaudés à tort et à travers et sont donc à prendre avec précaution ; en effet où réside l'indépendance de ces médias lorsqu'une bonne partie de leur financement est assurée par des capitaux étrangers ? Cependant, l'essentiel est que la presse se soit enfin libérée du joug du pouvoir politique dans un premier temps.

Cette libéralisation dans le domaine médiatique touche également les autres pays de l'Est : "pour les médias de l'Europe de l'Est, la rupture avec le modèle léniniste est consommée dès 1990-1991. Malgré les obstacles intérieurs, on passe de la simple glasnost à la liberté d'expression, ou tout au moins à sa proclamation" (3).

C'est ainsi que la Pologne adopte une nouvelle loi sur la presse en avril 1990 ; l'ex RDA promulgue en avril 1990 un décret supprimant la censure préalable pour la presse appliquée jusqu'à l'unification des deux Allemagnes, le 30 octobre 1990.

Avec l'apparition d'un nouveau cadre juridique dans cette région et celle de nouveaux médias consacrant la marche vers la liberté de la presse, il serait intéressant de voir de quelle manière s'exerce la pratique journalistique.

II. 3 – LA PRATIQUE JOURNALISTIQUE :

Comment se traduit dans la réalité la pratique journalistique ? Il semblerait que la relation des faits courants, non épineux ne pose pas problème. Mais la difficulté surgit lorsqu'il s'agit de présenter les faits relatifs aux conflits entre les républiques. Que faire donc ?

Le journaliste présente plusieurs versions des faits en question et laisse ainsi le choix au public de faire sa propre analyse des événements. Cependant, il faudrait souligner que malgré ces quelques embûches, dans cette phase transitoire, le droit à

l'information du citoyen est tout de même garanti. En effet, le passage d'un son de cloche unique à la présentation de diverses relations d'un même fait représente un grand pas en avant comparativement à l'époque précédente.

D'ailleurs, d'après une étude entreprise par les chercheurs de "*Freedom House*" (fondation américaine), même si la presse dans ces pays de l'ex. URSS n'est pas classée comme étant réellement libre, elle est tout de même reconnue comme étant plus ou moins libre : "le groupe des pays à la presse partiellement libre a pris de l'ampleur lorsque les nouveaux Etats issus du démantèlement de l'ex. Union Soviétique ont lâché du lest" (4).

L'instauration de cette liberté médiatique, plus au moins grande, s'explique aussi au niveau de l'accès aux sources d'information. A l'époque du monolithisme de la presse, les médias avaient obligatoirement comme source d'information unique l'agence Tass. Actuellement, chaque république s'est dotée de sa propre agence. En Russie, le journaliste a même plusieurs sources d'information en dehors de l'agence Tass telles que les agences Interfax, la RIA (agence propre à la Russie). Donc désormais, le journaliste évolue dans un contexte peu contraignant et accomplit sa tâche sans trop de problèmes. Mais une question vient à l'esprit ; étant donné que chaque république dispose de ses médias propres, qu'advient-il donc des organes intergouvernementaux datant de l'ancienne époque ?

II. 4 – SITUATION DES ORGANES INTERGOUVERNEMENTAUX :

Malgré cette vague générale vers la désintégration et la démonopolisation tant au niveau général qu'à celui des médias, il y eut récemment, une tentative de remonopolisation (du moins au niveau fédéral) ; c'est ainsi que l'idée d'un centre fédéral de l'information qui regrouperait l'agence Tass, la compagnie de télévision Astankino (intergouvernementales) et d'autres organes a été avancée. Mais cette initiative a suscité de vives réactions au sein de la profession. En effet, les journalistes ont recusé puis rejeté cette proposition, qui selon eux, est une tentative de remonopolisation de l'information par l'Etat. Finalement l'agence Tass a été gardée telle quelle, mais il y eut rajout du

préfixe Itar ; ainsi les dépêches en émanant sont signées désormais "Itar-Tass". Cependant l'agence connaît de grandes difficultés et son réseau de correspondants s'est rétréci, d'où fermeture de plusieurs de ses bureaux ; à titre d'exemple, en Afrique du Nord, il ne subsiste qu'un seul bureau à Rabat. Même la Russie n'est pas intéressée par le financement de cette institution. Ainsi Tass a perdu le monopole qu'elle était seule à exercer sur tous les médias. Si Tass traverse une période difficile, l'agence Novosti a totalement disparu. Cette institution, soutenue par différents comités (comité de solidarité d'Asie et d'Afrique, comité de l'amitié des peuples, comité des femmes...) n'a plus de raison d'être avec la disparition de la propagande et de l'uniformisme.

Pour ce qui est de la compagnie de T.V. Astankino, cette institution se trouve dans une situation compliquée et ce pour deux raisons :

- lors de la présentation des faits, surtout lorsque ceux-ci sont relatifs aux conflits ethniques et frontaliers entre les différentes républiques, les journalistes restent perplexes quant à la présentation des faits ;

- au niveau du financement, elle reçoit des menaces de retrait d'aide de telle ou telle république lorsque la version des faits est contestée par cette dernière. Cette situation met les journalistes de cette compagnie dans une position peu confortable ; ils croyaient s'être défaits de la pression du pouvoir politique mais ils se trouvent confrontés à la pression de l'argent.

Avec toutes ces nouvelles données, la situation des organes de presse ayant un statut intergouvernemental est fort précaire parce que la concertation à un niveau plus haut est pratiquement inexistante. En effet, malgré la signature de plus de 250 textes relatifs à la presse au niveau des chefs d'Etats et des ministres des différentes républiques, la concrétisation de tous ces accords est pratiquement nulle ; la raison essentielle de cette absence de consensus au niveau médiatique serait l'inexistence d'une base politique commune au niveau global.

III – CONCLUSION :

On pourrait dire que l'ébauche d'une future union entre les différentes républiques tant au niveau politique que médiatique n'est pas possible. Cependant, l'essentiel est que les journalistes dans ces pays connaissent enfin, l'indépendance, tant souhaitée, vis-à-vis du pouvoir politique. Mais il reste que leur dépendance à l'égard du pouvoir de l'argent ira peut être en s'accroissant, vu la grave crise économique que traversent ces pays. C'est ainsi que des capitaux occidentaux sont investis tant dans la presse écrite que dans l'audio visuel aussi bien au niveau de la distribution, de la publicité que dans la production (cinéma).

Effectivement avec l'inflation galopante, l'envolée des prix des différents équipements, l'application de la taxe sur la valeur ajoutée non négligeable (dont les journaux officiels en sont exonérés), les nouveaux titres dans certaines républiques sont souvent à faible diffusion.

Malgré tous ces obstacles, la censure politique tend à disparaître et un vent de liberté souffle graduellement dans le milieu médiatique. C'est la période de transition avec ses avantages et ses inconvénients.

Sources bibliographiques

- (1) LAURENDEAVI (Marc): "Les revues culturelles soviétiques et la glasnost", in "L'Etat des Médias" pp. 94-95 (sous la direction de J.M. Charon), Ed. la Découverte, Paris, 1991, couv. ill, 461 p.
- (2) DE CHIKOFF (Irina): "Renouveau de la presse alternative" in le Figaro Economique du 25 novembre 1994 p. 38, N° 15.635.
- (3) BALLE (Francis): "Médias et Sociétés", p. 529, Ed. Monchrestien, Paris 1992, 6ème édition, couv. ill, 735 p.
- (4) Un article sans auteur: "Nouvel Ordre et liberté d'expression" in El Watan du 15-16 janvier 1993, p. 16.
- (5) Conférences données par Melle LEBIDVOBA (Tatiana), enseignante, chercheur russe sur "la presse dans l'ex. URSS" à l'ISIC, les 14 et 15 février 1993.